



Tocqueville Finance S.A.

# ULYSSE

## PROSPECTUS SIMPLIFIE

OPCVM conforme  
aux normes  
européennes

### PARTIE A STATUTAIRE

#### Présentation succincte

■ <b>Codes ISIN</b>	<b>FR0010546903 (C), FR0010546911 (D), FR0010600247 (I)</b>
■ <b>Dénomination</b>	<b>ULYSSE</b>
■ <b>Forme juridique</b>	<b>FCP de droit français</b>
■ <b>Compartiment / Nourricier</b>	<b>Non / Non</b>
■ <b>Société de gestion</b>	<b>TOCQUEVILLE FINANCE S.A.</b>
■ <b>Durée d'existence prévue</b>	<b>99 ans</b>
■ <b>Dépositaire</b>	<b>CM-CIC SECURITIES</b>
■ <b>Evaluateur comptable</b>	<b>CM-CIC ASSET MANAGEMENT</b>
■ <b>Commissaire aux comptes</b>	<b>DELOITTE ASSOCIES (185, avenue Charles de Gaulle, 92200 – Neuilly-sur-Seine)</b>

#### Informations concernant les placements et la gestion

- **Classification** Actions des pays de la Communauté Européenne
- **OPCVM d'OPCVM** Moins de 10 % de l'actif.
- **Objectif**

L'objectif du FCP **Ulysse** est, dans le cadre d'une allocation dynamique actions décidée par la société de gestion, de profiter du développement de l'économie européenne (et notamment française) tout en recherchant à limiter les risques de forte variation du portefeuille.
- **Indicateur de référence**

Le FCP **Ulysse** répond à une gestion en pure sélection de valeurs, sans tenir compte d'une référence à un indice ou un secteur d'activité. Il n'est donc soumis à aucun indicateur de référence. Cependant, afin de permettre aux porteurs de faire des comparaisons de performance a posteriori, il est possible de comparer l'évolution du fonds avec celle de l'indice MSCI Europe (composé d'actions européennes cotées) converti en euros et celle du CAC 40 (composé d'actions françaises cotées). Ces indicateurs seront calculés dividendes réinvestis.
- **Stratégies d'investissement et actifs entrant dans cette stratégie**

**Ulysse** peut intervenir sur tous les marchés d'actions européennes en orientant plus particulièrement la recherche vers des actions de sociétés délaissées et/ou sous évaluées par le marché, en situation de retournement économique (du fait d'une réorganisation, d'une amélioration du climat des affaires), ou présentant un caractère défensif par le dividende versé de façon régulière et pérenne et/ou la réalité de leurs actifs.

La gestion de ce fonds repose sur une totale indépendance par rapport à des indices ou des secteurs d'activité. Aucun de ceux-ci ne fera l'objet d'une prédilection particulière. De même, il ne sera pas tenu compte de la taille de la société visée, de sa capitalisation boursière, de son secteur d'activité ou

de son marché de cotation. Ces sociétés seront choisies parmi les grandes, les moyennes ou les petites valeurs en fonction de l'intérêt économique et boursier qu'elles revêtent à l'issue du travail de recherche financière effectué en interne par les équipes concernées chez Tocqueville Finance.

Le fonds sera exposé entre 75 % et 100 % de l'actif en actions des pays de la Communauté Européenne et pourra recourir de manière discrétionnaire à une surexposition via des instruments dérivés. Les actions des autres pays de l'OCDE (incluant l'Europe élargie) pourront également être présentes dans une limite de 10 % de l'actif. Le fonds pourra également investir dans des actions de marchés réglementés de pays non membres de l'OCDE dans la limite de 10 % du total de l'actif. Le fonds pourra par ailleurs, sur ces mêmes zones géographiques, investir dans la limite de 5 % de son actif, dans des instruments financiers non cotés sur les marchés réglementés.

Des obligations de notation minimum BBB (Standard & Poor's ou notation équivalente dans une autre agence de rating), bons du Trésor et autres titres de créances négociables dans la limite de 25 % du total de l'actif du fonds pourront être placés dans l'actif du fonds dans un souci de maintien d'une faible volatilité. Enfin, dans un souci de surexposition du fonds ou, au contraire de couverture du risque du fonds du fait d'une anticipation haussière ou baissière des marchés boursiers de la part des gérants, le fonds pourra avoir recours à l'utilisation des produits dérivés.

A titre accessoire et dans un souci de diversification géographique le fonds investira en actions ou parts d'OPCVM français ou européens coordonnés investis en actions ou en monétaire pour la gestion de la trésorerie. Le fonds aura recours aux dépôts, aux prises et mises en pensions et aux opérations d'acquisition et cession temporaire de titres toujours dans un souci de gestion de la trésorerie.

### ■ **Profil de risque**

Votre argent sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés boursiers.

Votre fonds **Ulysse** est exposé à plusieurs risques qui sont décrits ci-dessous par ordre d'importance :

- ◆ un risque actions et de marché : si les marchés actions baissent, la valeur du fonds baissera. Le fonds pourra être exposé aux petites et moyennes capitalisations. Le volume de ces titres cotés en bourse est réduit, les mouvements de marché sont plus marqués à la hausse comme à la baisse et plus rapides que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative du fonds suivra le comportement.
- ◆ un risque de liquidité : ce risque s'applique essentiellement aux titres dont le volume de transaction est faible et pour lesquels il est difficile de trouver à tout instant un acheteur/vendeur à un prix raisonnable. Compte tenu des stratégies d'investissement pouvant être utilisées, le fonds peut être amené à investir à titre accessoire dans des instruments financiers non cotés sur les marchés réglementés, ce qui le conduit à être exposé à ce type de risque.
- ◆ un risque lié à la gestion discrétionnaire : le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés (actions, obligations). Il existe un risque que l'OPCVM ne soit pas investi à tout moment sur les actions les plus performantes.
- ◆ un risque de perte en capital : le fonds est en permanence investi à plus de 75 % en actions et n'offre pas de garantie en capital ; il se peut que le capital initialement investi ne soit pas entièrement restitué.
- ◆ un risque de change: il s'agit du risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'euro. En cas de baisse d'une devise par rapport à l'euro, la valeur liquidative pourra baisser.

**Tous ces risques ainsi que les risques accessoires sont précisés dans la note détaillée.**

### ■ **Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type**

Ce fonds s'adresse à tout souscripteur (personne physique et personne morale) qui souhaite investir sur un OPCVM investi à plus de 75 % sur les marchés d'actions et qui accepte ainsi les risques liés à l'évolution de ces marchés.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce fonds dépend de votre situation personnelle. Pour le déterminer, vous devez tenir compte de votre richesse/patrimoine personnel, de vos besoins actuels et à 5 ans mais également de votre souhait de prendre des risques ou, au contraire, de privilégier un

investissement prudent. Il est également fortement recommandé de diversifier vos investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce fonds.

Le fonds est susceptible de servir d'unité de compte à des contrats d'assurance-vie d'une durée supérieure ou égale à huit ans. Il peut également servir d'unité de compte à des contrats d'assurance-vie dits « DSK » d'une durée supérieure ou égale à huit ans. A ce titre, il détient, à hauteur de 5 % minimum de son actif, certains des titres suivants : actions du segment C Eurolist ; actions du Marché Libre (non régulé) ; actions non cotées ; actions cotées de capital-risque.

- **Durée de placement recommandée**  
Supérieure à 5 ans

### Informations sur les frais, commissions et fiscalité

- **Frais et commissions**

- **Commissions de souscription et de rachat**

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises à l'OPCVM servent à compenser les frais supportés par l'OPCVM pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, au commercialisateur, etc...

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux barème
Commission de souscription maximum non acquise à l'OPCVM	valeur liquidative × nombre de parts/actions	Part C et D : 3,50 % Part I : 0,00 %
Commission de souscription acquise à l'OPCVM	valeur liquidative × nombre de parts/actions	Part C et D : 0,00 % Part I : 0,00 %
Commission de rachat maximum non acquise à l'OPCVM	valeur liquidative × nombre de parts/actions	Part C et D : 1,00 % Part I : 0,00 %
Commission de rachat acquise à l'OPCVM	valeur liquidative × nombre de parts/actions	Part C et D : 0,00 % Part I : 0,00 %

### Les frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtages, impôts de bourse, etc...) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- ◆ des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM.
- ◆ des commissions de surperformance ; celles-ci rémunèrent la société de gestion, dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM.

- ◆ une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaire de titres.

**Pour plus de précisions sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter à la partie B du prospectus.**

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux Barème
Frais de fonctionnement et de gestion TTC (incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans les OPCVM ou fonds d'investissement)	Actif net	Parts C et D : 2,392 % TTC Maximum  Parts I : 1,20 % TTC Maximum
Commission de surperformance	Actif net	0,00 %
Prestataires percevant des commissions de mouvement : Bourse France - Dépositaire (7 %) - Société de gestion (93 %) Bourse étrangère - Dépositaire (10 %) - Société de gestion (90 %)	Prélèvement sur chaque transaction	Bourse France : 0,5382 % TTC maximum  Bourse étrangère : 0,884 % TTC maximum

### ■ Régime fiscal

Avertissement : Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

Le fonds est éligible au Plan d'Epargne en Actions (PEA).

## Informations d'ordre commercial

### ■ Conditions de souscription et de rachat

Les souscriptions et les rachats sont recevables en dix-millièmes de parts.

Les ordres de souscriptions et rachats sont centralisés à CM-CIC Securities (Service OPCVM - tél. : 01 45 96 79 94 ; fax : 01 45 96 77 23) **tous les jours jusqu'à 16h00** et réalisés sur la base de la prochaine valeur liquidative.

- **Valeur liquidative d'origine** **Parts C et D** : 3000 FF soit 457,34 €. Division du titre par 10, le 9/10/1998 et à nouveau le 11/02/2002  
**Parts I** : 100 €
- **Montant minimum de première souscription** **Parts C et D** : une part  
**Parts I** : 1000 parts
- **Montant des souscriptions ultérieures** **Parts C et D** : un dix-millième de part  
**Parts I** : un dix-millième de part

- **Date de clôture de l'exercice** Dernier jour de Bourse de Paris du mois de **décembre**.
- **Affectation des résultats** Le FCP est composé de trois types de parts : des parts C et I de capitalisation, et des parts D de distribution annuelle.
- **Date et périodicité de calcul de la valeur liquidative**  
Quotidienne, à l'exception des jours fériés, même si la Bourse de Paris est ouverte. Dans ce cas, la valorisation est faite le 1<sup>er</sup> jour de Bourse ouvré suivant. Elle est calculée sur les cours de clôture de la Bourse de Paris.
- **Lieu et modalités de publication ou de communication de la valeur liquidative**  
Affichage dans les locaux du dépositaire et journaux spécialisés.
- **Libellé de la devise de comptabilité** Euro (€)
- **Date de création** Cet OPCVM a été agréé par l'AMF le 1<sup>er</sup> octobre 1993.  
Il a été créé le 7 octobre 1993.

### **Informations supplémentaires**

Le prospectus complet de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

**Tocqueville Finance S.A.** - 8, rue Lamennais - 75008 Paris.

Le document intitulé « Politique de vote » est disponible sur le site internet [www.tocquevillefinance.fr](http://www.tocquevillefinance.fr) . Le rapport rendant compte des conditions dans lesquelles les droits de vote ont été exercés est disponible auprès de :

**Tocqueville Finance S.A.**- 8, rue Lamennais - 75008 Paris, Tél : 01 53 77 20 20

Point de contact où des explications supplémentaires peuvent être obtenues si nécessaire :

**Tocqueville Finance S.A.**  
Tél : 01 53 77 20 20 @mail : [bquiniou@tocquevillefinance.fr](mailto:bquiniou@tocquevillefinance.fr)

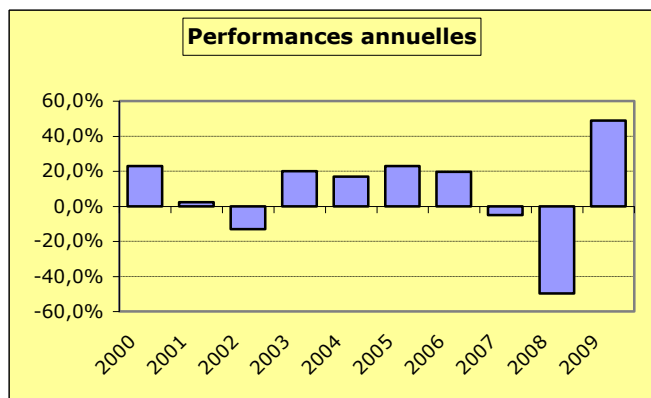
Le site de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs.

**Le présent prospectus simplifié doit être remis aux souscripteurs préalablement à la souscription.**

<b>Date de 1<sup>ère</sup> publication du prospectus</b>	<b>16 juin 2005</b>
<b>Date d'édition du prospectus</b>	<b>1<sup>er</sup> juillet 2010</b>

## PARTIE B STATISTIQUE

### Performances du FCP au 31/12/2009



Performances Annualisées	Ulysse (Part C)	CAC 40
<b>1 an</b>	<b>48,92 %</b>	<b>25,57 %</b>
<b>3 ans</b>	<b>-10,72 %</b>	<b>-7,43 %</b>
<b>5 ans</b>	<b>0,89 %</b>	<b>3,94 %</b>

Source : EUROPERFORMANCE.

La performance de l'OPCVM et celle de l'indice de référence sont calculées coupons nets réinvestis.

#### AVERTISSEMENT

*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps*

### Présentation des frais facturés à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos au 31/12/2009

	Part C	Part I	Part D
<b>Frais de fonctionnement et de gestion</b>	<b>2,39 %</b>	<b>1,20 %</b>	<b>2,39 %</b>
<b>Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement</b>	<b>0,00 %</b>	<b>0,00 %</b>	<b>0,00 %</b>
<i>Ce coût se détermine à partir :</i>			
✓ <i>des coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement</i>	<i>0,00 %</i>	<i>0,00 %</i>	<i>0,00 %</i>
✓ <i>déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur</i>	<i>0,00 %</i>	<i>0,00 %</i>	<i>0,00 %</i>
<b>Autres frais facturés à l'OPCVM (TTC)</b>	<b>0,13 %</b>	<b>0,13 %</b>	<b>0,13 %</b>
<i>(commissions de mouvement)</i>	<i>0,13 %</i>	<i>0,13 %</i>	<i>0,13 %</i>
<b>Total facturé à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos</b>	<b>2,52 %</b>	<b>1,33 %</b>	<b>2,52 %</b>

## ■ Les Frais de Fonctionnement et de Gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions et le cas échéant de la commission de surperformance. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse,..) et la commission de mouvement (voir ci-dessous). Les frais de fonctionnement et de gestion incluent notamment les frais de gestion financière, les frais de gestion administrative et comptable, les frais de dépositaire, de conservation et d'audit.

## ■ Coût induit par l'achat d'OPCVM et/ou de fonds d'investissement

Certains OPCVM investissent dans d'autres OPCVM ou dans des fonds d'investissement de droit étranger (OPCVM cibles). L'acquisition et la détention d'un OPCVM cible (ou d'un fonds d'investissement) font supporter à l'OPCVM acheteur deux types de coûts évalués ici :

- des commissions de souscription/rachat. Toutefois la part de ces commissions acquises à l'OPCVM cible est assimilée à des frais de transaction et n'est donc pas comptée ici.
- des frais facturés directement à l'OPCVM cible, qui constituent des coûts indirects pour l'OPCVM acheteur.

Dans certains cas, l'OPCVM acheteur peut négocier des rétrocessions, c'est à dire des rabais sur certains de ces frais. Ces rabais viennent diminuer le total des frais que l'OPCVM acheteur supporte effectivement.

## ■ Autres frais facturés à l'OPCVM

Il n'y a pas d'autres frais qui peuvent être facturés à l'OPCVM.

La société de gestion n'a passé aucun accord de *soft commissions* avec des intermédiaires financiers ou avec le dépositaire de l'OPCVM.

### Information sur les transactions au cours du dernier exercice clos au 31/12/2009

- Les frais de transaction sur le **portefeuille actions** ont représenté 0,20 % de l'actif moyen.
- Calcul du taux de rotation :

$$\frac{(\text{Achats} - \text{Souscriptions}) + (\text{Ventes} - \text{Rachats})}{\text{Moyenne mensuelle de l'actif total}}$$

Le taux de rotation **du portefeuille actions** a été de -12,72 % de l'actif moyen.

#### Part des transactions réalisées avec des organismes liés :

Classes d'actifs	Transactions
Actions	0,00 %
Titres de créance	0,00 %